DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	;
Nombre de présents	: 24
Nombre de représentés	: 08
Mise en discussion du rap	port
Nombre de présents	: 25
Nombre de représentés	: 08
Nombre de votants	: 33

OBJET

Affaire n° 2023-094

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

NOTA: le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 juillet 2023.



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1er août 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi premier août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: Mme Annick Le Toullec lère adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Bernard Robert 4ème adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5ème adjointe par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance: Mme Claudette Clain Maillot à 17h07 (affaire n° 2023-093).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents: M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.
••••••

...........



Affaire n° 2023-094

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 19 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 166 653,84 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 175 653,84 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MATRE

Olivie HOARAU

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_094-DE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget supplémentaire (BS) du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2023.

■ En section de fonctionnement :

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de 9 000 €.

Les modifications budgétaires apportées au BS 2023 concernent la reprise de l'excédent reporté de 2022 (chapitre 002 : 166 653,84 €). Cette recette est affectée pour l'équilibre budgétaire aux dépenses de fonctionnement (chapitres 011, 65, 67 et 68).

Après BS, le budget s'équilibre ainsi à 175 653,84 €.

- En section d'investissement, il n'y a pas de besoins identifiés au budget primitif pour 2023 et aucun mouvement n'a été constaté en 2022. Il n'y a donc aucune reprise à effectuer concernant le résultat et les restes à réaliser au titre de 2022. La section s'équilibre à 0,00 € après BS.
 - Les prévisions sont votées au niveau du chapitre budgétaire.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal est appelé :

- à approuver le budget supplémentaire 2023 qui s'équilibre à 166 653,84 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 175 653,84 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;
- à autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

ID: 974-219740073-20230801-DL

Publié le 08/08/2023

ANNEXE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

■ Les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

	RECETTES en euros		
CHAPITRES	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 000,00		9 000,00
Sous-total Opérations réelles	9 000,00	0,00	9 000,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	166 653,84	166 653,84
TOTAL	9 000,00	166 653,84	175 653,84

	Γ	DEPENSES en euros		
CHAPITRES	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget	
011 – Charges à caractère général	9 000,00	153 653,84	162 653,84	
65 – Autres charges de gestion courante	-	10 000,00	10 000,00	
67 – Charges exceptionnelles	-	2 000,00	2 000,00	
68 – Dotations aux provisions		1 000,00	1 000,00	
TOTAL	9 000,00	166 653,84	175 653,84	

Au BS, les recettes complémentaires portent sur la reprise du résultat de fonctionnement 2022 (166 653,84 €).

Ces recettes complémentaires sont affectées à des fins d'équilibre budgétaire de la manière suivante:

- 153 653,84 € aux charges à caractère général (petits matériels, fournitures, petits équipements et frais de gestion du service);
- 10 000 € aux admissions en non-valeur (chapitre 65);
- 2 000 € aux charges exceptionnelles (chapitre 67);
- 1 000 € aux dotations aux provisions (chapitre 68).